



---

En respectant les dix principes directeurs du Pacte mondial qui sont :

Priorité à la dimension humaine,  
Coopération internationale,  
Souveraineté nationale,  
Primauté du droit et garanties d'une procédure régulière,  
Développement durable,  
Droits de l'homme,  
Prise en compte de la problématique femmes-hommes,  
Adaptation aux besoins de l'enfant,  
Approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et  
Approche mobilisant l'ensemble de la société

Le Tchad a réalisé plusieurs actions dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. C'est pour mesurer le degré de cette mise en œuvre que le Tchad a organisé l'Examen National Volontaire les 8 et 9 février 2022, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations au Tchad.

Le processus de préparation de l'Examen National Volontaire a vu l'implication de toutes les parties prenantes concernées par la question de la migration. Il s'agit des acteurs gouvernementaux, de la société civile, des autorités locales, du Conseil National de Transition, de la presse, des partenaires au développement et du Réseau des Nations Unies sur la migration.

Suivant une approche participative et intégrée, les actions suivantes ont pu être réalisées :

- La Mise en place du Comité Technique Interministériel chargé du suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM au Tchad en novembre 2021. Ce comité réunit des représentants des structures en charge des questions migratoires, de la société civile, de la presse et de la mission de l'OIM au Tchad ;
- L'organisation d'un atelier de formation et de consultation aux membres du Comité interministériel pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations avec l'appui (en présentiel et en ligne) du Réseau des Nations Unies sur les migrations ;
- Organisation de plusieurs ateliers de renforcement des capacités sur le PMM au profit des organisations de la société civile, des parlementaires, des autorités locales et autres parties prenantes.





Traité instituant la Communauté des États Sahélo-Sahariens, des accords portant suppression du visa avec les pays tels que le Burundi et le Rwanda, et des accords portant sur



- Le Tchad a renforcé son arsenal juridique et institutionnel pour appuyer la bonne gestion des migrations notamment par :

La promulgation de la Loi N°027 du 31 décembre 2020 Portant Asile en République du Tchad,

La déclaration du Tchad comme « Pays Champion » dans la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations, en janvier 2021,

La mise en place en février 2021 du Comité multisectoriel de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes et la mise en place de la toute première Commission nationale de lutte contre la traite des personnes,

Le lancement en avril 2021 du Projet « Profil Migratoire du Tchad » afin de mieux appréhender les dynamiques migratoires dans le pays.

La mise en place d'un Comité Technique Interministériel chargé de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM, en novembre 2021,

La mise en place d'un Groupe Technique de Travail dans le cadre du Projet Profil Migratoire au Tchad, en novembre 2021,

La mise en place d'un Comité de Pilotage dans le cadre du Projet Profil Migratoire, en novembre 2021,

Le lancement en décembre 2021 du processus des Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) afin de mieux comprendre les opportunités et lacunes des politiques publiques existantes liées à la migration,

Des consultations en décembre 2021 sur la domestication de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala),

La signature en décembre 2021 de l'Arrêté N° 3895 du 31 décembre 2021 mettant en place le comité technique interministériel chargé de l'élaboration d'un Projet de Loi portant protection des Droits de travailleurs migrants et les membres de leurs familles,

La signature de Partenariat entre l'Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et la Mission de l'OIM au Tchad, dans le cadre de collecte des données, en avril 2022

La mise en œuvre de ces actions vise à améliorer la protection des migrants et de leurs familles.





sensibilisées sur les dangers de la migration irrégulière et les alternatives. Aussi, il est à signaler que la composition du Comité technique interministériel chargé du suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM obéit à ces deux principes directeurs, en comprenant des représentants de toutes les structures concernées par les questions migratoires .





Le Tchad en tant que pays de destination, de transit et de départ des migrants déploie d'énormes efforts, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations, pour la mise en œuvre du PMM. Vu sa situation économique et financière peu reluisante, le Tchad s'engage à tirer profit de sa dynamique migratoire et de sa diaspora pour en faire l'un des leviers de son développement.